

Vous souhaitez faire une demande à la MDPH
Il est important de bien remplir LE FORMULAIRE DE DEMANDE
Pour que la MDPH puisse bien évaluer vos besoins.

FICHE CONSEILS FORMULAIRE DE DEMANDE

A Votre identité

Renseignements obligatoires

La partie A (en bleu) est à remplir impérativement

Elle comporte 4 pages → **vous devez absolument signer à la quatrième.**

B Votre vie quotidienne

Renseignements obligatoires
sauf renouvellement avec
situation inchangée

La partie B (en vert)

C'est la partie sur laquelle vous pouvez expliquer quelles difficultés vous rencontrez aussi bien dans la vie personnelle, sociale et professionnelle → **N'hésitez pas à dire vos difficultés dans la partie libre.**

C Vie scolaire ou étudiante

Si votre demande concerne
la scolarité ou la vie étudiante

Si votre demande concerne la **vie scolaire/étudiante** :

Vous devez remplir **la partie C (en violet)** → **Vous devez également vous rapprocher de l'enseignant référent de l'établissement de votre enfant qui vous accompagnera dans vos demandes.**

D Votre situation professionnelle

Si votre demande concerne
votre projet professionnel

Si votre demande concerne votre **projet professionnel** ou une demande **d'AAH** :

- 1) Vous devez compléter **la partie D (en bleu sombre)** et fournir votre CV
- 2) Si vous êtes **salaarié** → **vous devez également fournir la fiche liaison santé au travail que vous aurez fait compléter par le médecin du travail.**

F Vie de votre aidant familial

Si vous souhaitez exprimer des
besoins en tant qu'aidant familial

La partie F (rouge bordeaux)

Si une personne vous aide au quotidien, elle peut, si elle le souhaite, remplir cette partie.

Un dernier conseil !

Si vous rencontrez **l'icône trombone**  dans le remplissage du dossier
→ **c'est qu'il y a des documents à fournir.**

Par exemple, vous bénéficiez d'une pension d'invalidité sécurité sociale, il faut fournir une attestation de cette pension.

Enfin, n'hésitez pas à fournir tout document utile à l'évaluation de votre dossier : bilan médicosocial, compte-rendu d'hospitalisation, justificatif de pension d'invalidité, comptes rendus médicaux de l'année en cours, attestation de jugement (tutelle, curatelle, séparation...).

Vous souhaitez faire une demande à la MDPH
Il est important de bien faire remplir LE CERTIFICAT MEDICAL
Pour que la MDPH puisse bien évaluer vos besoins.

FICHE CONSEILS CERTIFICAT MEDICAL

Contrairement au formulaire de demande,
vous ne pouvez pas remplir le certificat médical.
C'est votre **médecin (généraliste et/ou spécialiste)** qui doit le remplir

Cependant, vous pouvez indiquer à votre médecin les informations suivantes :

- => Les difficultés rencontrées dans les différents domaines de la vie (communication, entretien personnel, mobilité, etc.).
- => Les difficultés rencontrés au quotidien dans le cadre familial, social et professionnel.
- => La régularité ou le caractère fluctuant des troubles.

Joindre les comptes rendus médicaux, paramédicaux et toutes informations complémentaires telles que :

- => Compte rendu d'hospitalisation.
- => Consultations spécialisées.
- => Prises en charge médicale ou paramédicale.
(Psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes etc.).

CERTIFICAT MEDICAL SIMPLIFIE

Cette rubrique doit être utilisée seulement pour un renouvellement et si les conditions suivantes sont remplies :

- ⇒ Votre médecin a déjà rempli un certificat médical détaillé.
- ⇒ Et, depuis ce dernier certificat, votre situation médicale n'a pas évolué.

Concernant les traitements Informer votre médecin :

- ⇒ Des effets secondaires que vous pourriez ressentir.
- ⇒ Des contraintes liées à l'éloignement des lieux de soins, à l'organisation des prises en charge etc.
- ⇒ Des difficultés d'adaptation ou d'utilisation des appareillages etc.

Concernant les coordonnées et signature du médecin.

Le certificat médical n'est valable que s'il comporte la signature et les coordonnées du médecin (tampon et numéro règlementaire). Si vous ne vous y opposez pas, cela permettra, en cas de besoin, aux médecins de la MDPH de reprendre contact avec votre médecin.
Ces informations doivent donc être lisibles.